

Province de Québec, le 16 février 2011

Municipalité La Rédemption.

Mercredi, le seize(16) février 2011 se tenait à 18h30 au Centre municipal, l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de La Rédemption.

Étaient présents, madame la conseillère : Brigitte L. Dupont, ainsi que messieurs les conseillers Jean-Yves Deschênes et Simon-Yvan Caron. Tous formant quorum sous la présidence de madame Isabelle Dupont, mairesse.

Nadine Roussy, dir. générale était présente.

1. Confirmation que tous ont reçu l'avis de convocation.

Madame La Mairesse, vérifie que tous ont reçu l'avis de convocation : réponse affirmative de tous

2. 11-46 Acceptation de l'ordre du jour.

Madame la mairesse ouvre la séance à 18h30 et elle invite les élus à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité les conseillers, l'acceptation de l'ordre du jour.

Mairesse,

D.g. sec./tré

3. 11-47 Soumission Appel d'offre forage eau potable

Suite à l'appel de soumissions pour la recherche en eaux souterraines auprès des firmes recommandées par la firme Inspect-Sol et l'hydrogéologue, Yves Leblanc, soient Les Puits Artésiens Deschênes inc. de Rivière-Ouelle, Bernard Lizotte et Fils inc. de Rimouski, et Samson et Frères de St-Pierre de la rivière sud, voici les résultats :

1. Samson et Frères :	94 990.67 \$
2. Bernard Lizotte et Fils :	89 829.86 \$

Il est donc proposé par Monsieur Simon Yvan Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption choisie Bernard Lizotte et Fils pour un montant de 89 829.86 \$, sous réserve de la recommandation de l'hydrogéologue .Monsieur Lizotte étant le soumissionnaire le moins cher.

Mairesse,

D.g. sec./tré

4. 11-48 Autorisation paiement BPR

Il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise le paiement de la facture #. 1001 3626 au montant de 907.28 \$, à la firme BPR pour les honoraires professionnels honoraire eau potable .pour une période de 2 mois commençant 31oct et se terminant le 31 décembre 2010. Le montant est financé par la taxe d'accise pour un montant net de 867.46 \$. La TPS est financé au budget courant au numéro de compte 600180.

Mairesse,

D.g. sec./tré

5. 11-49 Fermeture de l'assemblée.

Il est proposé par Monsieur Madame Brigitte L. Dupont, la fermeture de l'assemblée à dix-huit heures quarante cinq minute.

Isabelle Dupont, mairesse

Nadine Roussy,
Directrice générale.sec.tré.